

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
Téléphone : PLateau 8511

Administrateur : PIERRE ASSELIN
Secrétaire de la Rédaction : PIERRE BOUCHER

On est prié d'envoyer toute correspondance à la
case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant
sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Adminis-
tration) auquel on veut s'adresser.

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Espagne	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Etats-Unis et Amérique du Sud	\$8.00	\$4.25	\$2.25
Autres pays			

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
paiement à Montréal.

Deuxième année — No 45

Le numéro: 5 sous

Montréal, vendredi 3 mai 1935

Les étrangers en France

Le sens de certaines manifestations — Les Canadiens ne sont pas visés

1

Nous reproduisons aujourd'hui en troisième page, sur la question des étrangers en France, un article de la CORRESPONDANCE UNIVERSELLE qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs. En effet, ces derniers mois, les dépêches européennes nous ont apporté les échos des protestations qui se sont élevées en ce pays contre la tolérance dont l'Etat fait preuve à l'égard des étrangers. D'autre part, les journaux de Paris nous ont fourni de nombreux détails sur les manifestations assez vives qui ont eu lieu à propos de l'envahissement de la profession médicale et de l'internat par les « métriques ». En février, les internes parisiens ont fait la grève, et les étudiants se sont joints à eux. Après une accalmie, les manifestations ont recommencé il y a quelques semaines, à la suite de l'inertie des pouvoirs publics qui n'avaient pas encore tenu leur promesse de mettre fin sans tarder à l'état de choses dont on se plaignait.

Certains ont pu s'étonner de la vivacité de ces protestations. Il est difficile d'en bien comprendre le sens et la portée sans connaître à fond les données du problème. Sauf erreur, les étrangers ne peuvent exercer la médecine en France à moins d'être pourvus du baccalauréat français et du diplôme d'Etat de docteur en médecine, exception faite pour certains dont le diplôme de bachelier jouit de l'équivalence. Quant à l'internat, on peut y être admis à titre étranger après avoir subi avec succès l'épreuve du concours. D'autre part, dans les hôpitaux de Paris et de la province relevant de l'Assistance Publique ou rattachés à une Faculté de médecine, les grands maîtres admettent volontiers dans leurs services, à titre de visiteurs ou même d'assistants, les médecins étrangers dûment qualifiés et recommandés qui veulent étendre leurs connaissances et approfondir leurs études. Cet accueil cordial honore à la fois ceux qui le donnent et ceux qui le reçoivent, en même temps qu'il est un instrument d'excellente propagande.

Mais il y a eu des abus sur toute la ligne. De nombreux médecins étrangers pourvus seulement du diplôme d'Université ont réussi, après quelques formalités purement administratives, à se faire remettre le diplôme d'Etat, à la suite de quoi ils ont pu légalement exercer leur profession. En juillet 1934, dans les Facultés de médecine, 1124 étrangers étaient inscrits pour le diplôme d'Etat contre 1400 environ pour le diplôme d'Université. D'autre part, sur 37 diplômes de docteur en médecine enregistrés à la préfecture de police de Paris en février dernier, 14 l'ont été par des Français, 7 par des étrangers naturalisés se répartissant ainsi: 1 Lithuanien, 2 Polonais, 1 Roumain, 2 Russes et 1 Turc; et 16 par des étrangers non naturalisés, parmi lesquels 1 Brésilien, 1 Polonais et 14 Roumains. De plus, les statistiques des Syndicats médicaux de la Seine révèlent que les médecins étrangers exerçant dans ce département étaient au nombre de 530 en 1929; 59 diplômes de médecins étrangers y furent enregistrés en 1930, 68 en 1931, 111 en 1932, 115 en 1933, 131 en 1934, ce qui fait un total de 1014. Aussi comptent-on que le nombre des médecins étrangers établis dans la seule région parisienne atteigne une proportion d'environ 25 pour 100. Et quand on a découvert que certaines cliniques n'étaient que des officines d'avortement ou de délivrance de faux certificats d'incapacité ou de maladie, on a également trouvé qu'elles étaient dirigées par quelqu'un de ces médecins étrangers dont le nom sent à plein nez l'Europe orientale et à qui dans leur propre pays — Allemagne, Pologne, Hongrie, Roumanie — on a refusé le droit d'exercer la médecine. Ajoutez à cela que depuis 1926 plusieurs de ces individus ont été condamnés par les tribunaux de la Seine: 15 pour exercice illégal de la médecine, 5 pour escroqueries, 4 pour usurpation du titre de docteur, 3 pour avortements

et 2 pour exercice sous un pseudonyme. Quant à la question de l'internat, voici comment elle se pose. Ces « métriques » manquent rarement de faire suivre leur nom de la mention flatteuse: ancien interne des hôpitaux. Aux yeux du docteur Paul Guérin¹, c'est la plupart du temps une « escroquerie caractérisée ». « Le titre d'ancien interne, dit-il, n'a de valeur, en effet, que par les garanties qu'il apporte, les difficultés du concours... L'internat des hôpitaux de Paris, celui des grandes villes de facultés, celui de certains hôpitaux libres, diffère quelque peu, vous le devinez, des six mois passés comme interne à l'hospice de Machin-sur-Chose. » En effet, l'honnête homme se dira ancien interne des hôpitaux de Paris, de Lyon, etc.; mais l'autre se gardera bien de fournir des précisions qui engageront à rebrousse chemin les personnes venues frapper à sa porte. D'autant plus que la loi ne réglemente pas l'usage de ce titre d'ancien interne.

Pierre BOUCHER

SUITE À LA 4^e PAGE

¹ Auteur d'un article fort intéressant paru dans CANDIDE le 28 mars sous ce titre: *La médecine française devant l'invasion étrangère*. J'y ai puisé une bonne partie des renseignements dont je fais état ici. J'en ai recueilli d'autres dans un article de M. G. Laffitte, intitulé: *Différents aspects de la question des étrangers*, et paru dans l'INFORMATION UNIVERSITAIRE du 23 mars.

Le nationalisme est un gros péché

SUITE ET FIN

Nous avons vu que les nationalistes européens sont tous, au dire de M. Bourassa, outranciers et barbares. Le nôtre, par contre, est en général bénin. Néanmoins, le confédéré a laissé entendre que l'Angleterre ou le reste du Canada — il n'a pas précisé — saurait bien faire rentrer le mouton au bercail si par hasard il devenait enragé.

Inutile de s'attarder sur les origines et la naissance du nationalisme canadien. Son ancien chef a rappelé qu'il avait convié les Canadiens de toute origine à y participer et à s'élever contre le faux (?) principe de la solidarité impériale.

M. Bourassa a parlé plus longuement des droits des minorités. Aux arguments de droit historique et constitutionnel, il en a ajouté un troisième dont j'ai oublié de faire mention hier: le facteur d'unité nationale. Il consiste à représenter aux autres Canadiens que la langue, les traditions, les habitudes et les goûts des Canadiens-Français constituent encore la meilleure défense contre l'américanisme. Il serait donc de l'intérêt de la majorité de respecter les droits de la minorité française. Et, le confédéré a assuré que le meilleur moyen de l'en convaincre est de réclamer les droits de toutes les minorités, y compris ceux des Juifs de la province de Québec (Le DEVOIR et l'ACTION CATHOLIQUE ont dû l'excommunier in petto).

Mais si nous voulons faire valoir ces arguments, il ne faut pas parler de quitter la Confédération: « Sur ce point, il y a toute une jeunesse de notre province qui est en train de perdre la tête. » A mon avis, cette dernière assertion est bien exagérée. Advenant le cas de la séparation, il nous serait loisible d'appliquer à la minorité anglaise de notre province, que nous nous entendons si bien à choyer dans l'espoir d'obtenir ailleurs la réciprocité et aussi par bongarçonisme, le principe de droit international qui consiste à accorder aux étrangers le même traitement que celui que l'on reçoit soi-même dans leur pays. Si cela ne suffisait pas, nous aurions alors le droit d'en appeler à la Société des Nations, si chère au cardinal Villeneuve et à MM. Lapointe et L'Heureux. Nul doute que cette protectrice attirée et puissante des minorités ne réussisse à convaincre nos anciens compagnons de chaînes impériales.

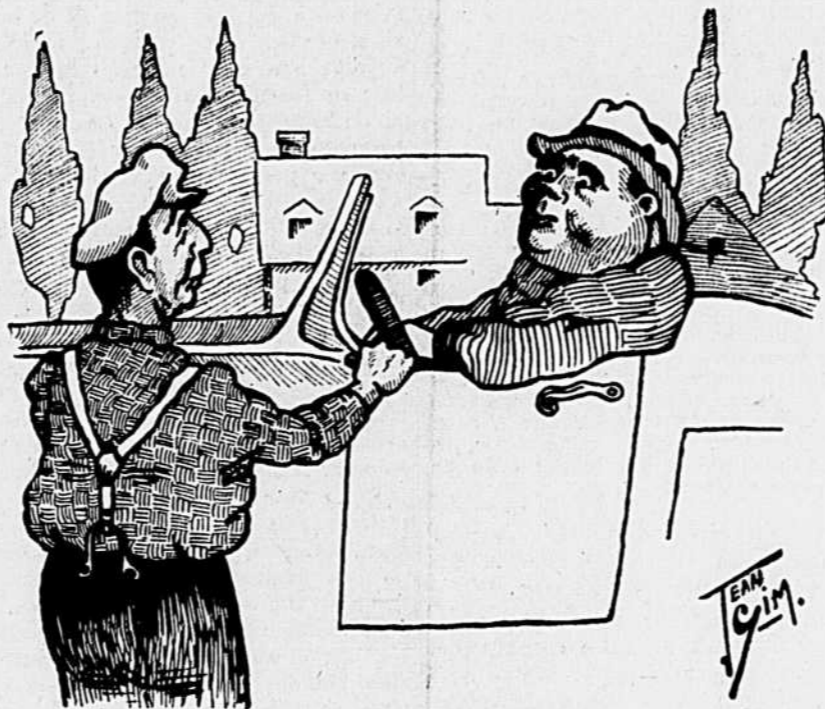
Nous y trouverions d'autant plus de profit que, selon le confédéré lui-même, notre droit, historique et constitutionnel, à la protection de nos frères des autres provinces est tout ce qu'il y a de discutable et de fragile. De tous les anciens arguments nationalistes, il ne reste guère à M. Bourassa que la persuasion; mais on ne peut l'accuser de ne pas mettre tout en œuvre pour l'utiliser.

Jules BAZIN

SUITE À LA 4^e PAGE

Visiter un musée, c'est s'instruire en s'amusant. Musée Commercial et Industriel de Montréal, 330 est, rue LaGauchetière, possède plus de 20,000 échantillons de produits bruts et manufacturés de toutes les parties du monde. Ouvert au public tous les jours de 9 h. à midi, de 2 h. à 6 h.; les dimanches et jours de fête, de 2 h. à 6 h. Entrée libre. (2-2)

LES BEAUTÉS DU TOURISME



— Quels sont les prix dans cette auberge ?
— Pour les gens du pays, c'est \$2; pour les touristes, c'est \$5.

Des lettres d'abonnés, en voulez-vous?

Nous prévoyions en recevoir assez pour remplir une demi-douzaine de colonnes. Il en est déjà venu trois fois autant, même abstraction faite de celles qui n'étaient pas publiables. Et elles continuent de nous arriver chaque jour par dizaines.

On remarquera que certaines portent une signature: ce sont celles dont les auteurs nous ont spontanément invités à faire connaître leur nom. Pour ce qui est des autres, la raison de l'anonymat est évidente. Il suffirait désormais d'être connu pour un ami de l'ORDRE, pour être neuf mois sur dix soumis par M. le curé, M. le vicaire, la maîtresse d'école, le sacristain, le fossoyeur, le secrétaire des Commis-Voyageurs Catholiques « incorporés », à toute sorte de mesquines persécutions, bien que ce journal n'ait pas été interdit et qu'il ait seulement été jugé, en dehors de son diocèse, « dépourvu d'esprit chrétien » (sans doute envers les faussaires de l'ACTION CATHOLIQUE).

Si le courant continue, nous devrons poursuivre cette publication jusqu'au dernier jour, car l'ORDRE a ceci de commun avec le sire de Framboisic que cinq minutes avant sa mort il sera encore en vie, et que grâce à ses lecteurs et amis il mourra après avoir payé toutes ses dettes, comme font d'ordinaire les bons chrétiens qu'une loi hautement approuvée par l'organe présumé (mais présumé seulement) de l'archevêché de Québec n'a pas dispensés de cette formalité honorée de tout temps dans le monde chrétien.

Québec, le 28 avril.

Nous sommes convaincus à Québec, qu'après la disparition de votre journal vous fonderiez un nouveau foyer intellectuel qui continuerait l'excellent travail de formation commencé par l'ORDRE. Nous le souhaitons cordialement et le désirons ardemment.

Québec, le 28 avril.

Quoique non abonné à votre journal, j'en étais un lecteur assidu et je ne manquais jamais l'ORDRE du samedi... Je sais les réflexions peu sympathiques que cette déclaration pourrait m'attirer, mais je vous assure ne m'être contenté qu'à contre-cœur de ce dernier numéro de la semaine. Je ne pouvais faire autrement. La crise, voyez-vous? Et puis, défaut national en tout, je suis peut-être peu enclin à me priver du matériel au profit de l'intellectuel; toutefois, telle qu'elle était, cette simple édition me profitait plus que les éditions matinales et vespérales des principaux quotidiens locaux.

Il m'arrivait cependant d'extraire un peu de vie de ma bourse quand, trop alléché par leurs articles bien faits, je me permettais l'achat des éditions du vendredi et de jours précédents. C'est alors que je déplorais ne pouvoir remonter tout au haut de la semaine, car l'ORDRE par sa rédaction impeccable et sa technique typographique simple, me rappelait les heures jadis « vécues » à lire l'ILLUSTRATION (de Paris), GRINGOIRE, CANDIDE, l'EUROPÉEN, JE SUIS PARTOUT et autres... J'ai nommé ces périodiques pour vous bien faire comprendre le pourquoi de mon adhésion à votre programme de rénovation intellectuelle. Si tous les nôtres avaient reçu ces journaux, ils seraient plus aptes à faire le choix entre les initiatives comme l'ORDRE et les nouveautés clinquantes du jour. Ils seraient avertis, conscients, inquiets des mirages de l'américanisme, des dangers de l'anglicisation (sans compter ceux du m... bilinguisme intégral si cher à nos futurs avachis-politiciens), prêts à réagir et à entrer dans un mouvement qu'ils feraient général et invincible.

Réagir! Pour nous c'est le seul mot vrai dans l'idéologie et dans la pratique. Réagir, comme le firent les Tchèques avant 1914!... Nous avons fait plus qu'eux à certains points de vue, mais serons-nous une masse aussi homogène que la leur quand viendra le jour des responsabilités? C'est douteux! (Ce jour-là, nous marcherons tous derrière le mouton. — N. de la R.)

Partout il nous faut émonder, clarifier et resserrer. Les nôtres devraient lire et étudier.

suspect de non-conformisme et de tous les maux en somme, je serai « handicapé » par le méphilisme que répand ce que VIVRE appelle la grande chienne de presse.

Le sort en est jeté! a dit César. Mais c'est malheureux à bien des points de vue, et la décision de votre rédacteur-fondateur m'a laissé tout panlois, atterré!

Un peu de rage contre les crétiens; beaucoup de rancœur à l'endroit de « crois ou meurs », et d'immenses regrets: voilà ce qui restera de la disparition de l'ORDRE.

Un typographe

Montréal, le 29 avril.

Ainsi, alca jacta est! Dans les circonstances, je ne puis vous blâmer de votre décision, que je regrette cependant très sincèrement. L'ORDRE va me manquer comme à un grand nombre d'autres, et je ne sais par quoi le remplacer: il est irremplaçable!

Si ce n'était trop demander d'un condamné qui n'a plus que onze jours à vivre, je souhaiterais voir le dernier numéro nous donner une table des matières: ce serait le moyen de nous permettre d'utiliser longtemps encore, en la mettant à la portée de la main, cette mine de documents et de renseignements que renferment les numéros des quatorze mois parus.

Si ceux qui se réjouissent de la disparition de votre journal, saisis de remords, vous offraient une pierre tombale, acceptez-la et faites graver dessus ces simples mots:

L'ORDRE
transiit beneficiando.

Ce ne sera ni mensonge ni flatterie, car vous avez fait du bien, un grand bien même. Inutile de vous dire de ne pas vous occuper du reliquat de mon abonnement.

Tout à vous en N.S.,

X, ptr.

Montréal, le 29 avril.

Vous trouverez ci-inclus un chèque de deux dollars soixante-quinze, tarif régulier pour un trimestre partant du dix mars.

Pas de remise s'il vous plaît.

J'aurais à dire, mais je préfère me taire au sujet de votre décision.

Est-ce qu'un hebdomadaire littéraire du genre de GRINGOIRE, mais un peu plus « étoffé » d'articles sérieux, ou encore une grande revue bi-mensuelle, seraient choses impossibles?

Un ami dans le malheur comme dans la joie.

X, ptr.

SUITE À LA 2^e PAGE

Échos

Ceux qui savent s'arrêter à temps

Le 18 avril un excellent confrère montréalais, que nous ne nommerons pas afin de le sauver des foudres de Pontifex-Trouduc, se crut obligé d'y aller d'un petit couplet de circonstance et de publier un extrait de poème à l'occasion de la proximité de Pâques. Notre confrère, saisi par le conformisme, ne se rendit pas compte jusqu'où ce conformisme risquait de le mener. Il publia donc quelques vers du Mont des Oliviers d'Alfred de Vigny, sans songer à mal, car il avait le cœur pur.

Tout le monde connaît ces lignes admirables, parmi les plus belles qu'ait écrites Vigny. Elles atteignent au sublime à certains moments, bien qu'elles reflètent le pessimisme romantique du grand poète. Nul, sauf un goujat, n'y trouverait à redire, malgré certains vers qui sentent la révolte, et peut-être autre chose encore.

Mais notre cher confrère sait par expérience que les goujats sont moins rares que les goujons. C'est pourquoi il s'est arrêté prudemment devant un passage qui aurait pu lui coûter la tête, ce dont nous le félicitons sincèrement. Mais cela n'a pas empêché un goujat de nous glisser dans l'oreille: « Le maudit athée, il savait très bien quels étaient les vers qui suivaient, mais il a préféré suggérer la révolte plutôt que la prêcher ouvertement... »

Depuis cette confidence, nous sommes certains, comme notre confrère, qu'il y a sur cette terre un pharisien de plus...

La Grenouille absconse

Victor Hugo socialiste

Dans un des carnets de Victor Hugo qui ont été dispersés à la vente Barthou, on a pu lire cette note:

21 janvier 1872, visite de M. Mottu. Je lui dis mon idée de payer les trois milliards avec un impôt de 3% sur le capital. Ce serait une sorte de nuit du 4 août sur la propriété. Il me demande si je tiens à la propriété de l'idée. Je lui dis que je ne tiens qu'au succès. Il me demande la permission que je lui accorde de prendre cette initiative dans son journal Le Radical.

« On savait déjà que Hugo était le pontic de la démocratie. Il apparaît ici comme un précurseur de feu Renaudet et de Léon Blum », dit CANDIDE, à qui nous empruntons cet écho.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

réoccupation militaire de la rive gauche du Rhin — délimitée par les traités — a fait déborder la coupe. Ce ne sont plus les dirigeants seulement qui sont inquiets, c'est l'opinion publique, c'est la masse qui se demande où l'on va.

Les exigences allemandes se sont concrétisées. Et l'on n'en est qu'au commencement des exigences des gouvernants de Berlin...

André BOWMAN

Des lettres d'abonnés, en voulez-vous?

SUITE DE LA 1ÈRE PAGE

Ottawa, le 29 avril.

Les désappointements, les chocs, les découragements, frappent sans interruption les chefs et les adeptes des mouvements de réforme dans l'enseignement et les procédés de culture des Canadiens-Français, et il faut en mesurer la force et la portée par la somme de bien que réalisait ou promettait le mouvement entravé. C'est dire combien navrante est la nouvelle de la prochaine disparition de l'ORDRE... et combien il fallait s'y attendre dans notre monde amorphe de pions titrés, d'innombrables bacheliers et de docteurs avortés... Hélas! pauvre race!

Quand et où vous retrouverons-nous, et vos collaborateurs?

Sayabec, le 29 avril.

C'est avec chagrin que j'ai appris la disparition de votre journal pour le 11 mai prochain. Votre journal était nécessaire au moment de sa fondation, et il est encore nécessaire, aussi nécessaire qu'un garde-fou sur un pont. Et ce ne sont pas les sous-bédouilles de l'ACTION CATHOLIQUE qui sont capables de vous remplacer. Il est entré dans les mœurs de nos gens que le coupable n'est pas celui qui vole, mais celui qui dénonce le vol.

Montréal, le 29 avril.

Troyez que je suis de ceux qui déplorent la disparition du plus savoureux de leurs mets.

Sherbrooke, le 29 avril.

Je n'étais pas abonné à l'ORDRE, mais je le lisais tous les jours, et je viens comme les autres m'incliner respectueusement devant l'ami qui va nous quitter pour toujours.

Parce que je connais votre directeur, je n'ai jamais douté de sa sincérité ni de son désintéressement.

On vous a eu, monsieur Asselin, mais après tant d'autres je me pose la question : à quel prix?

A mon avis, la mort de l'ORDRE marquera la naissance de l'anticléricalisme chez nous, et peut-être ceux qui vous ont fait cesser vous demanderont-ils de les défendre un jour.

Shawinigan, le 29 avril.

Depuis sa naissance, j'étais fier de me dire des amis de l'ORDRE; je le suis plus que jamais; dans le malheur qui vous frappe, acceptez ma sympathie cordiale.

Pour ce qui est du reliquat de mon abonnement, il est votre, mais à une condition: expédiez-moi le numéro 22, jeudi 5 avril 1934, que je n'ai pas reçu; sans reproche.

Il est entendu que je suis un abonné en perspective à toute publication qu'il plaira à M. Asselin de lancer.

Québec, le 29 avril.

En mon nom personnel, au nom d'amis qui chaque jour lisent votre courageux journal, je viens vous présenter toutes mes sympathies dans le malheur qui vous frappe.

Je suis professeur (particulier, heureusement). Toujours autour de moi j'ai lutté pour faire aimer votre journal; bien souvent j'ai dû sortir les griffes. C'est vous dire combien je suis indigné, dégoûté. Qui délivrera la province de la bigoterie visqueuse qui va la tuer? Continuez, continuez, je suis prêt à m'abonner.

Montréal, le 29 avril.

Comme tous vos abonnés, je déplore le geste (...) qui vous contraint à cesser la publication de l'ORDRE.

Un de vos abonnés vous a écrit: « Ne jetez-vous pas un peu trop vite le manche après la cognée? » Je ne puis croire encore que l'ORDRE ne pourrait pas vivre et croître malgré son geste qui n'a évidemment pas tant de signification que cela, car dans le Canada français les feuilles à qui fait défaut l'esprit chrétien et le respect dû au Saint-Siège ne manquent pas. (...)

Vos intentions, je ne les connais pas, mais de grâce! n'abandonnez pas la partie. Que d'yeux vous avez ouverts, donc quel service vous avez rendu à vos compatriotes! Vous seul pouvez mener à bien l'entreprise que vous avez si bien commencée. Vous avez le talent, l'intelligence, la volonté et le courage, qualités qui rarement trouvent place chez le même individu. Vous avez des collaborateurs de tout premier ordre, animés du même feu sacré que vous et qui, je le crois bien, sont tout disposés à mener avec vous le

combat: à percer de leur plume les autres gonflées de pédantisme.

Songez donc à la honte que nous ressentons. Serait-il vrai qu'un journal comme le votre ne puisse vivre dans un pays peuplé de trois millions d'habitants de langue française? Oui, quelle honte! Où sommes-nous? Où irons-nous si nous laissons aux crétiens la place libre? Hélas! que ne suis-je riche, mon Dieu!

Veuillez croire, vaillant directeur, et vous, non moins vaillants collaborateurs, que je suis tout peiné à la pensée de ne plus vous lire. Je ne puis me résoudre à vous dire adieu; je vous dis tout simplement au revoir, espérant toujours qu'envers et contre tout, et contre tous les crétiens, vous triompherez. Ne permettez pas que les vôtres aiguisés des castors à la soldes des bonzes sauveurs de la Race étouffent les vôtres, si mâles et si confortables.

Paraná, le 29 avril.

Je crois vous avoir déjà écrit qu'à côté de l'ORDRE tous nos journaux me paraissent fades, même ceux qui se vantent depuis vingt-cinq ans d'être le sel de la terre. Faudra-t-il longtemps se contenter de la prose émolliente de ces fils soumis et obéissants? Ce qu'ils l'ont, eux, l'esprit chrétien et le respect du Saint-Siège, au point de refuser un article parce qu'il contenait des extraits d'un article de Léon Daudet paru une couple d'années avant la condamnation de l'ACTION FRANÇAISE par le Pape! (...)

Ottawa, le 29 avril.

Permettez-moi d'ajouter aussi que je suis désolé d'apprendre la mauvaise nouvelle de votre disparition après le 11 mai. J'ai beaucoup joué et profité de la lecture de l'ORDRE.

Montréal, le 29 avril.

Une dans la joie comme dans le malheur, telle est la petite famille que vous avez enfantée. Alors je viens vous offrir mes sympathies comme l'ont déjà fait un bon nombre.

Vous avez agi comme un gentilhomme. Continuez à laver le troupeau de petits chats mal léchés et je serai avec votre esprit jusqu'à jour où je verrai pousser le chierdent par la racine.

Un étudiant à Polytechnique qui n'a jamais eu le moyen de s'abonner, mais qui garde jalousement la collection complète de l'ORDRE.

Consigne pour le 11 mai: L'ORDRE n'est pas mort, car l'Ordre c'est Olivier.

Un étudiant catholique

Montréal, le 30 avril.

Veuillez trouver ci-inclus mon chèque en règlement de mon abonnement. Avec mes vifs regrets de la disparition de l'ORDRE.

Une protestation de la Chambre de commerce

On nous communique cet extrait du procès-verbal d'une assemblée générale de la Chambre de commerce du district de Montréal:

La Chambre de commerce du district de Montréal constate que le Gouvernement se propose d'établir un impôt progressif variant de 2 p. 100 à 10 p. 100 sur le capital des biens donnés par donation entre vifs.

Elle désire exprimer au gouvernement du Canada sa respectueuse opposition à ce projet d'une taxe sur les donations entre vifs, pour les motifs suivants:

- Cette taxe est imposée sur le capital, alors que le principe de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu est de taxer le revenu.
- Elle a pour effet d'entraver les libertés contractuelles qui, en vertu de la constitution, sont sous la juridiction exclusive du gouvernement des provinces; elle ne semble donc pas en harmonie avec l'esprit des lois civiles de la province.
- Elle favorise la concentration de la fortune, alors qu'il serait préférable de faciliter sa répartition entre le plus grand nombre de mains possible et, pour cette raison, la Chambre de commerce l'estime contraire à l'intérêt social et économique du pays.
- Elle est essentiellement une taxe directe et par conséquent plutôt du domaine provincial que du domaine fédéral; l'impôt sur les successions réservé aux provinces et l'impôt sur les dispositions par donation sont de même nature, et ce dernier devrait, en conséquence, être réservé aux gouvernements provinciaux.
- Elle est exorbitante, en ce que:
 - le revenu des biens donnés entre vifs continue d'être assujéti à l'impôt sur le revenu;
 - les biens donnés entre vifs demeurent conditionnellement sujets à l'impôt sur les successions, d'où accumulation de taxes injustifiables.

Les bibliophiles de bon goût s'adressent à LA RELIURE PHILIPPE BEAUDOIN 179 ouest, rue Craig PLateau 4038

Culture et enseignement

Dans un article étoffé intitulé Culture, M. Pierre Chalouit offre un faisceau de vérités aux lecteurs de VIVRE. Il s'en tient au principal facteur de culture: l'enseignement, et propose à notre méditation les paragraphes suivants.

Sur une cause de la médiocrité de notre enseignement secondaire que nos éducateurs ont eu le tort de vouloir mettre à la portée, non de toutes les bourses, mais de toutes les intelligences:

En 1934, Asselin fonde un « quotidien de culture française et de renaissance nationale » qui ne s'adressera plus qu'à un petit groupe. Aussi faut-il aller au plus pressant. L'ORDRE enseigne qu'une race française au pays de Québec demeurera en tant que nous aurons une bonne classe agricole et une solide tête pour la diriger. Mais nos manitous de l'enseignement secondaire, eux, rêvaient de voir un jour tous nos petits canadiens bacheliers — ce qui peut se concevoir uniquement dans un pays sans expansion territoriale comme le Japon, par exemple — ont produit des déracinés, des médiocres et des ratés; moi qui suis de cette dernière catégorie, je parle en connaissance de cause. En voulant mettre l'enseignement universitaire à la portée de tous les idiots de la Province — question de ne pas laisser s'échapper une vocation — ils ont vulgarisé l'enseignement secondaire et en font une chose vulgaire. Résultat: on n'a pas réussi à donner de l'intelligence à ceux qui n'en avaient pas. — pour cause, et l'on a pas réussi à développer celle de ceux qui en avaient.

Cela était précédé d'une série de constatations: notre manque d'élite, le bas niveau de nos professions libérales.

Suit un paragraphe sur l'erreur pédagogique qui a fait de notre enseignement une affaire de quantité plutôt que de qualité, de mémoire plutôt que d'intelligence. Résultat: le bourrage de crâne. La preuve en est faite. Passons.

Citons encore ce paragraphe sur le scandale des maîtres devant la critique et la nécessité de réformer les maîtres avant les programmes:

Ah! nos maîtres devant la critique crient au scandale et à la persécution: « Nos efforts... notre travail... notre désintéressement... » Personne ne le nie. Nous serions même prêts à en faire l'éloge... s'ils ne s'en chargeaient eux-mêmes! Mais comme le disait Gilson à Montréal, aujourd'hui il faut plus que du dévouement, il faut aussi de l'intelligence. Dans sa conférence prononcée devant le Jeune Barreau, au Château Frontenac, notre docteur Groulx parlant de ces maîtres que « tant d'appels jetés de leur côté depuis quelque temps agacent », disait: « Les programmes comptent pour quelque chose; mais j'avoue n'en avoir pas le fétichisme. Ce qui compte bien davantage, c'est le maître, et c'est la température de son âme et c'est la température de son école. Ce qui compte en définitive ce sont les résultats ».

Enfin ce passage sur le manque d'argent et la francophonie:

C'était vrai il y a cinquante ans. C'était vrai il y a vingt-cinq ans. Mais depuis l'intronisation du nouveau chancelier provincial, monsieur David, le budget officiel est de dix fois supérieur à celui de 1918. Et si notre jeune ministre n'y va pas plus rondement, c'est qu'un conseil de vieux ratatinés — et vous savez lequel — l'en empêche. D'ailleurs pour nous inculquer le patriotisme, le sentiment national, l'esprit français, il n'est besoin ni de coûteux laboratoires, ni de savants professeurs, mais simplement des têtes bien faites. Au lieu de cela nos instituteurs se sont fait un devoir de consacrer à l'élever la francophonie et l'impérialisme au rang de vertus théologales. Et la fable du « maudit français » n'a pas fini d'exercer ses ravages dans les âmes pâles de ceux qui grandissent à l'ombre d'une antique pendule, style Schwantaler « qui

semble couper et mesurer la vie en petits morceaux tout pareils ».

Comme ces pendules, notre enseignement semble couper et mesurer la culture intellectuelle en petits morceaux tout pareils. Résultat: égalité dans la médiocrité, identité dans l'amorphie.

Une peur bleue

Le DEVOIR publiait il y a quelques jours une lettre dont il ne révélait pas l'auteur — tiens! lui aussi? Ohé! M. L'Heureux, ohé! C'était une circulaire adressée par un député — libéral, évidemment, sans qu'on note excellent confrère eût eu l'« indépendance » de n'en rien faire — à des gens qu'il priait de lui communiquer les noms et adresses d'électeurs libéraux non inscrits sur les listes afin de leur en faciliter l'inscription. Rien d'illégal ni de criminel dans tout cela et rien d'étonnant non plus qu'un député libéral ne s'occupe pas de faciliter l'inscription de « bleus » notoires sur les listes électorales. Mais le DEVOIR s'en scandalise. Il sait pourtant qu'il n'y a là aucune infamie et que cette pratique est générale dans tous les partis: voir à ce que tous les partisans soient en état de voter, c'est de bonne guerre sous le régime démocratique. Le DEVOIR le sait et il s'abstient de tout commentaire, se contentant de publier le « document » et de le « laisser parler par lui-même », sachant que cette publication, bien mise en vedette dans une colonne d'information de sa première page et coiffée d'un bon titre, fera une certaine impression sur un bon nombre de lecteurs à courte vue qui n'y verraient que du feu... et du vilain.

M. Edmond Turcotte s'en prend au DEVOIR et de la bonne façon, c'est-à-dire sans prendre au tragique une chose qui n'en vaut pas la peine; il écrit au CANADA:

Quel mal y a-t-il à cela? Un libéral s'assure que tous les libéraux de sa circonscription seront en mesure de voter pour lui, lorsque le jour de l'élection se présentera, et le Devoir lui en fait crime. Faudrait-il, qu'il eût posé l'abnégation jusqu'à faire inscrire aussi les conservateurs trop négligents pour le faire eux-mêmes? Il n'a manqué que ça! S'inscrire est d'abord le devoir de chacun. Par malheur, c'est un devoir que beaucoup négligent de remplir, quittes à s'en mordre les pouces lorsqu'ils se présentent au scrutin. C'est pourquoi la vigilance des partis politiques se substitue à l'individu. Il n'y a là rien de répréhensible. Tant pis pour le Devoir si ses amis conservateurs dorment comme des toupies.

Quant aux erreurs qui doivent inévitablement se glisser dans la préparation hâtive d'un travail aussi difficile, elles sont prévues, et c'est justement pourquoi le mouvement de Québec a institué le Conseil de révision, dont personne n'a encore osé mettre en doute la bonne foi et l'impartialité. Si la confection des listes n'était pas sujette aux faiblesses humaines, le Conseil de révision n'aurait pas sa raison d'être.

Il est humain d'errer et, dit l'Écriture Sainte, même le juste pêche sept fois par jour. Mais gageons que si le respect humain ne l'empêchait, le Devoir se proclamerait meilleur que ça.

La fraude électorale, cela se pratique, c'est entendu. Et il en est des cas assez flagrants pour que le DEVOIR s'en tienne à ceux-là. La circulaire reproduite dans ce « bon » journal était assez claire pour qu'en lui donnant le sens indiqué par son titre, le DEVOIR ait manqué ou de bonne foi ou de perspicacité. Dans l'un ou l'autre cas, ce n'est pas à son honneur. Il a pratiqué là un « montage en épingle », une sorte de jaunisme politique, digne d'un mauvais journal de parti. Nous n'avons pas mission de défendre le parti libéral, mais nous voulons protester contre l'odieuse bourrage de

crâne pratiqué par un journal qui veut se faire prendre au sérieux.

Les émeutes dans les tagnes

Le NOUVELLISTE revient sur l'émeute récemment survenue au baigne manitobain de Stony Mountain et il fait observer que ce pénitencier est l'un de ceux où l'on fait la vie la plus douce aux forçats. En agissant ainsi à l'égard des bandits, écrit avec raison notre confrère, l'Etat donne une impression de faiblesse et donne aux détenus l'ambition de gagner de nouveau sur la société. Voici les considérations que nous propose le NOUVELLISTE après s'être demandé si l'action communiste est étrangère à ces manifestations:

Oeuvre d'agitateurs communistes, dit-on. Peut-être y a-t-il un peu de cela. Ce monde des bagnards est champ fertile pour le recrutement des communistes. Et puis il y aura toujours pour le communiste dans une émeute à un pénitencier le plaisir de saboter l'ordre, de batailler contre le pouvoir et l'état.

Mais il semble que l'émeute de Stony Mountain soit la résultante d'un régime pénitencier à l'eau de rose. Le phénomène est un peu curieux, mais on ne saurait le nier: c'est presque toujours dans les pénitenciers où l'autorité accorde le plus de faveurs aux bagnards que se produisent les émeutes.

Voici un tableau du régime pénitencier de Stony Mountain:

Sur le régime de vie au pénitencier de Stony Mountain, M. James A. Stitt, député de Seikirk, nous fait de piquantes révélations et qui confirment ce que nous avons noté plus haut. M. Stitt n'hésite pas à appeler le pénitencier de Stony Mountain « la meilleure hôtellerie de son comté ». Ceux qui savent à quoi s'en tenir sur le régime à Stony Mountain ont toujours maintenu qu'au lieu d'être sévère de privilèges les bagnards en avaient beaucoup trop. Les gardes se mêlent non armés aux forçats. M. Stitt nous fait même le récit d'une visite qu'il fit à Stony Mountain, un soir de l'été dernier. Voici ce qu'il dit du menu: « Il comprenait deux gros morceaux de délicieux poisson blanc, un bon plat de fèves cuites au four, des pommes de terre, des framboises cuites, une grande tasse de café, une grosse brioche au raisin et autant de beurre et de pain qu'on en pouvait désirer. A Noël, on eut du radio, du « plum pudding » et du bonbon. »

Et M. Stitt d'ajouter: « Je me demande pour quoi des chômeurs à Winnipeg souffrent de la faim quand des malfaiteurs se la coulent douce. J'ai visité les cellules du pénitencier. Elles ont l'éclairage électrique, l'eau courante et des livres. »

De là ces justes réflexions du NOUVELLISTE:

Pourquoi des prisonniers si bien traités se révoltent-ils?

Pourquoi? Justement parce qu'on leur fait la vie trop facile. Loin d'en être reconnaissants à l'état, les forçats y voient simplement un indice de faiblesse et de peur. Ils ont l'impression de tenir « le gros bout du manche » et ils essaient d'en user.

D'aucuns trouveront sévère notre attitude. Cela n'y changera rien. Les pénitenciers ont été faits pour punir les criminels, les rendre impuissants à faire le mal. Par-dessus tout ils ont pour but de défendre les honnêtes gens contre leurs entreprises.

Et il se trouvera encore de vieilles chipies qui réclameront de nouvelles faveurs pour les bagnards!

Pour embellir et égayer votre propriété de campagne, faites faire vos travaux d'ornementation par la

Pépinère BÉDARD
DE JOLIETTE r-1

Prévenus

Il y a longtemps qu'on se doutait des ambitions yankees du côté du Canada. Un « général » d'outre-frontière s'est chargé de nous renseigner sur ce point, ainsi que nous en informe l'ILLUSTRATION.

Un général américain a évidemment trop parlé; il a dit ce qu'il ne fallait pas dire quand il a suggéré le camouflage de bases aériennes à la frontière canadienne, particulièrement le long des Grands Lacs, et la malinise éventuelle de son pays sur Saint-Pierre et Miquelon, les Bermudes et autres possessions européennes en cet hémisphère.

Le président Roosevelt a jugé l'indiscrétion assez grave pour intervenir.

Son intervention s'est produite à la suite d'une petite demande de précision formulée par le ministre canadien à Washington, M. Horridge.

Le « bull » américain n'a pas de plus intrisissables épandeurs que les généraux et amiraux de la République bruyante. Ils sont aussi bavards, indiscrets et pataugeurs que tel président canadien de chemin de fer. En Angleterre, un officier qui se permettrait le moindre appréciation publique de la politique ou la plus légère indiscrétion sur les projets futurs de son arme ou les plans de campagne immédiats ou éloignés passerait en conseil de guerre et serait cassé aux gages.

Chez les Yankees, c'est auquel d'entre eux serait le plus bruyant et le plus bavard. Tout de même, il est cela de bon qu'ils renseignent sur des projets dont on se doute un peu.

Maintenant, nous sommes prévenus.

Georges LANGLOIS

Une statistique mondiale des espèces animales

Voici une statistique intéressante concernant les espèces animales vivant tant sur la terre que dans les mers. Son auteur, un savant allemand, évalue à plus de 400,000 le nombre total de ces espèces, tandis que le chiffre constaté dans le règne végétal n'atteint que 150,000. Les insectes fournissent à eux seuls plus de 280,000 espèces, dont 120,000 pour les coléoptères, 50,000 pour les lépidoptères, 38,000 pour les hyménoptères, etc. Les oiseaux forment la trentième partie du nombre total des animaux: on en compte environ 13,000 sortes. Pour les poissons, le nombre est de 12,000. Pour les reptiles, il est de 3800 dont 1640 espèces de serpents, parmi lesquelles 300 sont venimeuses. D'après cette statistique, il y a en outre: 1300 sortes d'amphibiens, 2000 sortes d'arachnoïdes, 50,000 sortes de mollusques, 8000 sortes de vers, 3000 sortes d'échinodermes, etc.



UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DU ROI

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, le

VENDEREDI, 10 MAI PROCHAIN, A DIX HEURES DU MATIN.

En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre toute personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes personnes intéressées d'y être présentes. Je donne avis aussi à tous les juges de paix pour le district susdit de s'y trouver avec tous leurs documents.

Le shérif, OMER LAPIERRE. Bureau du Shérif, Montréal, 17 avril 1935.

T'a pas ?



mais au moment où tu crois que tout va bien, le petit animal se met à faire un potin d'enfer — et éveille toute la maisonnée

T'a pas alors essayé une BLACK HORSE? Ça aide à supporter les reproches de sa moitié

Cigarettes
GRADS
CONSERVEZ LEZ-MAINS DE BRIDGE — Nous acceptons maintenant comme série complète 52 cartes en série ou non.
L. O. GROTHE LIMITEE, MAISON CANADIENNE ET INDEPENDANTE

Dites simplement —
"Bière"
BLACK HORSE
Dawes, S.V.P."

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

LE FRANÇAIS DE RACE

(Du Temps)

Je parlais de l'hérédité, avec un ami fort intime, qui n'a rien de caché pour moi. Pour qu'on entende ce qui va suivre, il faut vous faire, en quatre lignes, son portrait. C'est le type achevé du Français, modèle gaulois : les yeux bleus, la carnation blonde, l'esprit vif, batailleur et aventureux, aimant volontiers discuter, et persuadé d'avoir raison dès qu'il a mis de la logique dans son discours. Au reste, libéral, sociable et bon garçon. Il me dit : « Qu'est-ce que l'idée de race, dont les Allemands font aujourd'hui un si grand bruit ? Et pourquoi n'y aurait-il pas une race française, qu'on en dise les anthropologues ? Pardonnez de vous parler de moi, mais on ne parle que de ce qu'on sait, et il faut bien prendre un exemple. Je prends donc le mien, puisque vous acceptez que je représente le type assez pur du Français. Or, que vois-je dans mon propre cas ? Je suis né, comme tout le monde, place Clichy. Mon père était né à Toulouse, lui-même d'un père bordelais, dont le père, venu des Vosges, faisant au début du siècle dernier son tour de France en qualité de compagnon, s'était par hasard fixé à Bordeaux et y avait fait souche, dans une famille d'artistes établie depuis plusieurs générations dans le Sud-Ouest. Voilà donc une première greffe d'un Vosgien sur un tronc maternel méridional. Mon grand-père, le bordelais, a épousé une Pyrénéenne, elle aussi d'origine stable. Remarquez ces mères, nomades, circulants : la femme représentant l'élément immobile, de longtemps fixé sur le sol ; il en doit être ainsi dans la plupart de nos familles. Cette grand-mère, je l'ai connue ; de taille assez courte, le front rond, elle avait le type accompli de l'antique matrone romaine, que je retrouve dans sa fille, la sœur de mon père, et ses petites-filles, mes cousines. Ma mère est des Flandres françaises, avec quelque chose d'espagnol. Mon père était brun, râblé, corpulent : je suis maigre et blond. Au moral, les mêmes penchants que lui. Il me plaisait assez de me réclamer, à travers lui, de la Gascogne, où mes goûts me portent et où j'ai des souvenirs d'enfance agréables. Mais enfin, à la troisième génération, dans mon ascendance paternelle, c'est un berceau vosgien que je rejoins. J'ai là-bas des parents encore, et l'an dernier, chassant du côté de Bourbonne, le hasard m'a mis en présence d'un indigène inconnu qui portait mon nom, en qui j'ai retrouvé un lointain cousin, qui, lui, ne s'était jamais écarté de sa souche artoise et terrienne, et avec lequel je me suis retrouvé moi-même une extraordinaire ressemblance, dont aussi ont paru frappés tous les témoins de cette rencontre. Ainsi donc, moi, Parisien, analysant mes composantes, je distingue en moi, dans l'espace d'un siècle environ d'ascendance, du Vosgien, du Flamand, de l'Aquitain, du Pyrénéen, à supposer que ces ethnies soient elles-mêmes pures, et que toutes mes aïeules (sauf leur respect) aient été des personnes vertueuses, ce qu'à Dieu plaise ! Je suis donc le produit d'un amalgame, où le Nord, l'Est et le Sud-Ouest ont mis du leur et se rencontrent. J'ai l'idée que mon cas n'a rien d'exceptionnel et que ce doit être celui d'un très grand nombre de Français. Sans doute ne peut-on pas dire qu'il s'agit là de race pure. Mais précisément, n'y aurait-il pas une race française, devenue telle par la combinaison continue des éléments les plus divers à l'intérieur du microcosme appelé France, et le malaxage séculaire de ces éléments ? »

Ces propos et cet exemple me sont revenus à l'esprit, tandis que je lisais, cette semaine, un ouvrage des plus attachants, consacré par le docteur René Martial au problème de la Race française. C'est un livre appelé, je crois, à faire date, et peut-être même révolution en matière d'anthropologie. Il a d'abord ceci de remarquable que, pour un ouvrage savant, il se lit de la façon la plus coulante, et n'a rien d'un casse-tête chinois. Et puis, quoiqu'il soit lui-même professeur à l'école d'anthropologie, le docteur Martial ose braver en brèche la doctrine jusqu'ici taboue des anthropologues qui, sans égard à la psychologie et aux nouvelles acquisitions de la biologie, réduisent toutes leurs conceptions de races à l'examen et à la mensuration d'un très petit nombre de crânes et d'ossements préhistoriques. Contrairement à l'idée reçue, le docteur Martial admet l'existence d'une race française ; et il fait mieux que de l'admettre, il la démontre, par le triple examen historique, psychologique et biologique des éléments qui l'ont constituée. Je n'aurais pas l'outrecuidance de trancher, sentimentalement, sur un sujet aussi vertigineux que celui-ci ; mais il faut bien reconnaître que l'analyse et les observations du savant ethnologue sont extrêmement séduisantes et parfaitement raisonnables. Aussi loin que l'on

L'acier au manganèse, marque « Sorel » d'un alliage spécial, pour mâchoires de concasseurs, revêtement intérieur de malaxeurs d'asphalte, semelles de chemilles pour excavateurs et tracteurs, outillages miniers, etc. est reconnu de qualité supérieure ; il est employé par la majorité des entrepreneurs de pavage. En général, l'industrie minière du Québec fait aussi grand usage de ce matériau.

Aucun Canadien ne doit oublier qu'en achetant des marchandises ou des produits fabriqués par nos manufacturiers il accomplit un devoir social et contribue à l'expansion de nos propres industries. C'est là du patriotisme bien compris. (1)

puisse, historiquement, remonter dans la recherche des groupements humains qui ont peuplé notre antique France, on distinguera d'abord la vieille souche des Ligures, ces premiers possesseurs de l'arbre et du rocher, population essentiellement laborieuse, agricole, sylvestre, lacustre, pêcheuse et chasserne, authentique aïeule de la paysannerie française, et qui représenterait le premier élément terrien de notre formation nationale. De ces Ligures, des témoignages positifs nous seraient conservés, dans maintes traces de chemins pierreux de Bourgogne, d'Auvergne, du Berry et du Nivernais, de beaucoup antérieurs à nos anciennes voies romaines.

L'immigration des Celtes, aux sixième et cinquième siècles avant Jésus-Christ, devait donc trouver une Gaule agglomérée organisée par ces courageux et paisibles Ligures, qui, d'abord submergés par ces violents envahisseurs, auraient à la longue repris les positions perdues, et finalement absorbés leurs conquérants, sur lesquels ils avaient l'avantage du nombre. Voilà la clef de voûte du système du docteur Martial : le pouvoir d'absorption et de résorption des plus antiques occupants de la terre gauloise sur l'envahisseur successif. Et ce pouvoir ne se serait pas perdu encore. Il a joué une première fois avec les Gaulois ; il jouera une seconde avec les Romains ; et de cette absorption serait résultée la triple combinaison liguro-gallo-romaine, constitutive essentielle, aux yeux de M. Martial, de ce qu'il appelle l'ethnie française : chacun de ses éléments ayant gardé son caractère propre, agricole chez la Ligue, guerrier chez la Gauloise, politique chez le Romain. Trois traits, en effet, décisifs et particuliers de notre caractère national, où chacun de nous aujourd'hui, selon son humeur et sa tendance, peut retrouver comme l'héritage individuel d'un lointain mais durable ancêtre, qui tient que la pérennité de la race est normale, et toujours possible dans la descendance le retour au type du premier géniteur.

Et sans doute y a-t-il eu aussi les invasions franque, wisigothe, normande, arabe, qui, au cours des siècles, ont planté de nombreux greffons sur le vieux tronc initial. Mais l'auteur de la Race française ne regarde pas ces apports d'un œil pessimiste. D'abord, il ne les voit pas, numériquement, si considérables. D'autre part, il tient que la loi d'absorption a eu ethniquement raison de ces nouveaux venus, bientôt fondus par métissage dans le creuset de la nécessité commune et de la coutume locale. Psychologiquement, par la suite, sous le triple effort du roi, du baron, de l'Eglise, le travail politique accompli dans le sens de l'unité française a dû agir en même temps sur cette unification d'intérêts, de mœurs et d'aspirations qui, autant que la communauté de la langue et que l'intégrité du sang, et même à son défaut, concourent à la formation de cette entité que nous appelons race. Ce travail d'unification n'a pas cessé d'être nécessaire après l'époque des invasions : une immigration constante et nombreuse a continué d'apporter de puissants ferments étrangers à la population nationale. Mais — et ceci touche un autre grand sujet — cette immigration, l'ancienne royauté française ne s'en est jamais désintéressée ; bien plus, même, elle l'a favorisée, surveillée, dirigée et canalisée, avec un esprit politique rare, par un constant souci d'assimilation, tant pour éviter aux inconvénients de l'appauvrissement démographique dû aux guerres, aux épidémies, à la dénatalité, à l'émigration, que pour assurer à l'industrie, aux mines, à l'hydrographie, aux arts, aux manufactures, et à tous les besoins nationaux, ce personnel de techniciens hollandais, allemands, suisses, italiens, écossais, eux-mêmes bientôt absorbés et fondus (jusqu'à la francisation de leur nom) dans la vaste communauté française...

Je suis un peu confus, devant l'abondance des faits et la richesse d'arguments du beau livre de M. René Martial, de réduire à un schéma si simplifié l'immensité des questions que pose ce troublant problème de la race, redevenu aujourd'hui si actuel par la controverse qu'excitent outre-Rhin les abusives prétentions du racisme allemand. Ce n'est pas, d'ailleurs, un racisme français que l'on cherche vainement à lui opposer. Il s'agit même d'une conception toute différente. Les nouveaux Allemands veulent se persuader qu'il y a eu d'abord un type germanique pur, et que ce type peut et doit se retrouver, par le fait d'une police et d'une politique sévèrement racistes. Des constatations raisonnables du docteur Martial, il résulte au contraire qu'il n'y a pas eu, à l'origine, de type français pur ; mais que par la suite des temps, et par le bienfaisant effet de ce malaxage et de cette perpétuelle absorption des sangs nouveaux, résorbés par l'ethnie française, il s'est réellement produit une consanguinité française, et que l'on peut absolument envisager aujourd'hui l'idée d'une race française, biologiquement, psychologiquement et historiquement une et indivisible. Mais une race, comme tout ce qui vit, est vulnérable, et nécessite, pour se défendre, une hygiène comme une police. Avons-nous, pour la protection de la race française, la surveillance de son métissage et l'entretien de son aptitude à assimiler, une politique de l'immigration ? Le docteur Martial, qui sait ce dont il parle, catégoriquement, répond : non. Et il montre, chiffres et statistiques en main, les dangers de cette carence, qui ne laisse pas que d'impressionner par ce temps

L'ORDRE est édité par les Éditions de l'Ordre limitée (cette formule désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimée par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

La question des étrangers en France

(De la CORRESPONDANCE UNIVERSELLE)

Dans la période de crise comme celle que nous traversons, la présence de nombreux étrangers sur notre sol choque de bons Français, qui estiment que les ressources du pays devraient être réservées de préférence à nos nationaux. La question est complexe, et il faut se délier des solutions simplistes. Il est certain que nous avons chez nous bon nombre d'indésirables. Chaque révolution, chaque crise éclatant dans un pays d'Europe, déverse sur nous le flot des vaincus sociaux ; il y a parmi eux bien des éléments de désordre. Nous les accueillons ; c'est une tradition française de donner asile aux réfugiés politiques. Il en était de même en Angleterre. Mais, en vertu d'une convention tacite, les exilés contraints ou volontaires reconnaissent cette hospitalité par la sagesse de leur conduite ; il ne leur était pas demandé compte de ce qu'ils avaient pu faire ailleurs ; en retour, ils se tenaient tranquilles et ne faisaient pas parler d'eux. L'hospitalité était à ce prix. Aujourd'hui, nos partis révolutionnaires s'en emparent et les enrégimentent pour les faire servir à leurs manifestations de parade ou de violence. Là on pourrait faire des coupes sombres. Il n'y aurait qu'à fermer l'oreille aux protestations des groupes extrémistes qui les utilisent, le pays n'y perdrait rien.

Plus délicate est la décision en ce qui concerne les autres catégories. Nos étudiants, particulièrement ceux de la Faculté de Médecine, s'élèvent contre la part trop grande que prennent les étrangers dans les professions libérales. La même préoccupation s'affirme dans d'autres pays pour de la même cause. Il y a moins d'emplois que de postulants et l'étranger devient un intrus. En Turquie, il est exclu non seulement des professions libérales, mais d'une longue liste de métiers. Dans l'Europe Centrale, on recourt au numerus clausus, qui contingence les étrangers dans les universités et n'entrevoit pour eux qu'une porte étroite. Devons-nous agir de même en France ? Deux thèses sont en présence. La jeunesse française manque de débouchés, elle veut vivre et elle voit avec impatience des rivaux venus du dehors lui disputer des places déjà insuffisantes en nombre. C'est un sentiment naturel, un geste de défense que les circonstances n'expliquent malheureusement que trop.

D'autre part, si nous jetons nos regards en arrière, nous retrouvons le désir constant de notre Université d'appeler à elle les étudiants étrangers. Elle y gagne en prestige ; par là son renom est porté au loin ; ce sont autant d'esprits gagnés à nos méthodes, s'alimentant aux sources françaises, contribuant à l'expansion de notre pensée, à la connaissance des travaux de nos écrivains et de nos savants. La cité universitaire de Paris a pour principal objet de grossir les effectifs des étudiants étrangers. Est-ce là la mauvaise besogne et faut-il renoncer à voir l'élite des autres nations fréquenter dans nos Facultés et nos Ecoles ? Evidemment non, et dans ce cas il faut bien prévoir qu'il y en ait qui demeurent, leurs études faites, et s'installent pour exercer leur profession. Peut-on les en empêcher, quand ces professions sont libres comme la profession médicale ? Peut-on limiter le nombre des médecins étrangers ? Ce sont des points à examiner, afin de rechercher dans quelle mesure et de quelle façon peuvent se concilier les deux thèses.

S'il y a abondance ou surabondance de médecins, il est des professions dans lesquelles les Français font défaut. Serait-il possible, dans nos exploitations minières de l'Est, de suppléer à la main-d'œuvre polonaise et italienne, si elle venait à disparaître ? Parcourez nos départements du Sud-Ouest, dont la population décroît de jour en jour ; sans un apport important de cultivateurs italiens, les étendues en friche seraient bien plus vastes. Promenez-vous sur un chantier de terrassement, vous y entendrez parler espagnol. Dénombrez, dans les plaines de la Beauce, les ouvriers agricoles employés dans de puissantes fermes, vous trouverez des Polonais, des Russes, des Tchecoslovaques, et les Français y seront une minorité. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a plus assez de Français pour effectuer ces travaux, pour cultiver ces terres. La place est libre, et c'est parce qu'elle est libre que des étrangers sont venus l'occuper.

C'est là un gros problème pour notre pays. Il ne se suffit pas à lui-même et certains postes sont délaissés. Nos campagnes se vidant et leur population comporte une trop grande proportion de vieillards. Dans les régions montagneuses, des maisons se ferment pour ne plus se rouvrir et des hameaux ont disparu. La ville attire, le

de frontière ouverte. On espère qu'il aura songé à envoyer son livre à M. le ministre de l'Intérieur ; et que celui-ci aura eu le loisir de le lire, pour en tirer les conclusions pratiques qu'il comporte... Mais je m'aperçois que je rêve, et que c'est montrer beaucoup d'optimisme que de demander aujourd'hui à la politique d'aller prendre un instant conseil chez les philosophes !

développement du fonctionnarisme et de l'industrie ont favorisé l'exode, et l'adoption de la loi de huit heures a pratiqué une profonde saignée dans notre population rurale. Les jeunes gens, plus encore les jeunes filles, se sont détournés de la terre pour peupler les cités, pensant s'élever dans l'échelle sociale tout en allégeant leur tâche. La perspective d'une retraite exercée sur eux leur attire, sans parler des commodités d'une vie meilleure qu'ils entrevoient. Le calcul parfois est faux, les avantages espérés sont moindres, mais quand on est parti il est difficile de revenir. La famille n'est plus ce qu'elle était autrefois, un unique foyer où tous avaient place, même après des années d'absence, et l'amour-propre joue aussi son rôle et retient ceux que, parfois, tenterait l'idée du retour.

Les jours de prospérité ont facilité l'accroissement des villes ; elles absorbaient l'apport sans cesse renouvelé des arrivants ; elles multipliaient les emplois et la démagogie en grossissant encore le nombre. Il n'y a guère plus de Français qu'il y a cinquante ans, mais ils ne sont plus à la même place. Ils se sont massés dans les villes qui ne pensent plus assurés leur subsistance ; ils ont quitté la campagne, où l'existence est parfois rude mais où on mange à sa faim. Cette répartition est fautive et l'équilibre est rompu. Trop de chômeurs ici, et la manque de travailleurs. Qui résoudra ce problème ? Les événements, peut-être, plus forts que les hommes. Ceux-ci pourraient cependant y aider. Si les parlementaires voulaient comprendre qu'ils n'ont pas pour fonction essentielle de favoriser l'exode des campagnes en poussant à la multiplicité des emplois, et si les maîtres de nos écoles s'employaient à relever l'idée de la dignité paysanne, les choses en iraient sans doute mieux.

G. R.

Les Canadiens à Vimy

JE SUIS PARTOUT raconte le pèlerinage de la Légion canadienne à Vimy :

Chaque année, la Légion canadienne fait le pèlerinage de Vimy, héroïque réplique à celui de Notre-Dame-de-Lorette. Les anciens combattants retrouvent la trace des galeries fantastiques qu'ils créèrent, pour arriver au plateau, à douze et quinze mètres de profondeur et sur plus de vingt-cinq kilomètres de distance. Combien de morts y dorment enfouis ! L'an prochain, un gigantesque monument sera élevé, à la crête du plateau, en souvenir de tant de sacrifices. C'est un Canadien qui sculpte les immenses figures de ce génotopie qui répondra, de toute sa hauteur, à la grandiose cathédrale de Lorette. Nos amis ont acheté beaucoup de terrain et ils ont planté les pentes du plateau de sapins du Canada.

Il y eut un grand déjeuner auquel assista le préfet du Pas-de-Calais, M. Rochard, le ministre du Canada, le chanoine Chappé représentant Mgr d'Arras, le baron de Coriolis, les autorités militaires et les anciens combattants. Au dessert, le baron de Coriolis se leva et dit simplement :

— Le roi ! The king ! et il leva sa coupe. Il ajouta :
— Le Président ! et il vida son verre.

Après le repas, on se rendit au cimetière de la Targette. Le préfet et le chanoine, effrayés par le vent qui soufflait, préférèrent rentrer chez eux. Seuls les militaires firent la pieuse visite, en s'étonnant un peu de la prudence de leurs hôtes. Mais sur la route balayée de vent, les légionnaires canadiens chantaient l'Alouette !

CARTES D'AFFAIRES

Tous les grands hebdomadaires parisiens CANDIDE — JE SUIS PARTOUT — MARIANNE — GRINGOIRE
Toutes les dernières nouveautés en librairie

Librairie J.-A. PONY Ltée
354 est, rue Sainte-Catherine HA 2677

FAITES DE
METHOT
VOTRE LIBRAIRE
LANCASTER 4708
325 est, rue Sainte-Catherine

L'URUDORAL n'a jamais été égalé. Depuis vingt ans renommé par excellence des personnes sédentaires, il prévient et combat : goutte, gravelle, rhumatisme, artériosclérose, obésité. Prenez un verre d'URUDORAL tous les soirs : c'est un gage de santé.

Emile HENRIOT

La collection complète de l'ORDRE (353 numéros) contient une documentation abondante et précieuse.

Nous l'offrons en vente à

\$12

La Reliure Philippe Beaudoin

reliera en deux volumes les 353 numéros de l'ORDRE, au prix de

\$10

L'union peut se faire entre les Français

(Du FIGARO)

Dans un article de la PRAVDA, organe du parti communiste en Russie, on lit : « Le patriotisme soviétique, enflammé d'un dévouement sans bornes à la patrie, d'une profonde responsabilité pour son sort et sa défense, jaillit en flots puissants du cœur de notre peuple. Ce patriotisme soviétique sourit des héros, des chevaliers, des millions de braves guerriers prêts à se ruer en avalanche irrésistible sur les ennemis du pays et à les balayer de la surface de la terre. »

Nous sommes à une époque où il faut, sans doute, ne s'étonner de rien. Du moins peut-on enregistrer le contraste, vraiment trop visible, que fait la propagande patriotique en Russie avec la propagande anti-patriotique en France, sous l'inspiration d'une même doctrine.

En tout cas, personne ne saurait prétendre que, comparé à celui des autres nations de l'Europe, aujourd'hui, notre patriotisme se signale par son emportement. On aimerait donc que la propagande marxiste s'occupât à refréner des passions belliqueuses plus caractérisées que les nôtres...

A vrai dire, on pourrait reprocher à la France son excès de timidité, dans les circonstances actuelles, bien plutôt que l'apparence même d'un penchant à l'aventure. Il ne faudrait pas s'en plaindre si cette timidité extérieure cachait une vigilance froide, active, maîtresse de ses calculs et de ses réflexes.

On peut craindre qu'elle traduise, de la part des milieux politiques, simplement un désarroi intellectuel devant l'échec de tant de formules où s'abrita longtemps la paresse alliée à de pompeuses illusions. Et un des dangers du désarroi intellectuel est que l'esprit, ayant perdu ses repères d'habitude, se raccroche à n'importe quel appui improvisé, fût-il le moins sûr ou le plus compromettant.

Depuis quelque temps, nous avons vu trop de changements dans nos relations extérieures pour que nous ne risquions pas de croire que tous les expédients se valent, moyennant qu'une certaine symétrie soit respectée.

On entend des hommes publics et privés dire que telle formule de politique extérieure ou de sécurité vaut mieux qu'une autre, qu'il faut préférer telle procédure, compter sur telle amitié ou ne pas s'y fier.

Rien n'est plus illusoire que ces propos. La force et la défense d'une politique extérieure ne sont pas dans des formules toutes faites ou des « systèmes », pas plus dans les systèmes d'ententes et d'alliances que dans les autres.

La force et la défense d'une politique extérieure sont en elle-même : dans la netteté concrète des buts qu'elle se propose, dans sa science des données et des moyens, dans le travail acharné et souple qu'elle applique à la réussite d'un dessein invariable.

À cet égard, nous aurions des leçons à prendre de l'Allemagne. Non des leçons de morale, mais des leçons d'inflexible continuité de cheminement à travers toutes les épreuves, toutes les chances et tous les

« systèmes » occasionnels, depuis quinze ans. Nous souhaitons ardemment que les Français, quelle que soit leur préférence d'idéologie ou de parti, se rendent compte que l'union peut se faire entre eux pour cela. Une telle union doit être cherchée, non dans des réconciliations théâtrales ni dans des exaltations romantiques, mais dans un accord pratique autour de l'œuvre froide, suivie et savante, qui doit rendre sa vigueur en même temps que son autonomie à notre politique extérieure.

Lucien ROMIER

Le club des centenaires de Londres

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce n'est pas un groupement exclusivement réservé aux personnes âgées de cent ans et plus. Le club créé il y a six ans, est ouvert à tous ceux qui s'intéressent au problème de la longévité. Son président, le docteur Maurice Ernest, étudie cette question depuis trente ans et s'est constitué une importante bibliothèque allant d'Aristote jusqu'aux biologistes les plus modernes. Il s'est également attaché à déterminer si les deux millions de centenaires connus dans le passé (avant l'introduction à l'état civil) ont été des individus vraiment sains ou des imposteurs. Dans son prochain ouvrage, le docteur Ernest s'efforcera de démontrer que, sans remèdes extraordinaires ni élixirs, tout homme pourra prolonger sérieusement sa vie à la condition qu'il observe certaines règles strictes d'hygiène.

Maitres d'hôtel trop élégants

Interdiction vient d'être faite en Italie aux maitres d'hôtel de porter encore l'habit. La raison, encore que logique, en est assez inattendue. C'est que, d'une façon générale, ils le portent trop bien !

En prenant cette mesure, le Duce veut favoriser indirectement le tourisme...

Comment cela ?
C'est bien simple : il n'entend pas que les clients étrangers puissent se sentir humiliés...

À LOUER
A SAINT-HILAIRE
MAISON MEUBLÉE
— habitable en toute saison
— près du club de golf et de la station
du chemin de fer
— eau salubre et abondante
S'adresser au
Notaire Desrochers, à Saint-Hilaire

Enjolivez votre propriété en y faisant planter des fleurs et des arbustes. C'est le meilleur temps.

Consultez la
Pépinière BÉDARD
DE JOLIETTE



FLACON DE 13 ONCES BOUTEILLE DE 25 ONCES

Robbie Burns
FAMEUX
VIEUX WHISKY

Emballé et mélangé sous la surveillance directe des propriétaires, R. H. Thomson & Co., Limited, Leith, Écosse, par Distillers Corporation, Limited, Montréal.

L'HISTOIRE D'UNE LÉGENDE

A propos des « Propos sur Maria Chapdelaine » de M. Albert Descoqs, président de la Société d'Archéologie d'Avranche et de Mortain.

M. ALBERT DESCOQS, président de la Société d'Archéologie d'Avranche et de Mortain, a écrit des Propos sur Maria Chapdelaine — reproduits ces jours derniers dans L'ORDRE — à la suite d'un article du TEMPS paru en 1934 et dans lequel on corrigeait M. Bernard Grasset, éditeur de l'ouvrage de Louis Hémond, qui, dans ses « Confidences » à l'INTRANSIGANT, semblait insinuer que le TEMPS avait publié en feuilleton Maria Chapdelaine, en troisième lieu, après une certaine édition chez un éditeur parisien — dont nous n'avons jamais entendu parler — et après l'édition canadienne. Or, en se corrigeant lui-même, le lendemain, M. Bernard Grasset, concédant que le TEMPS fut, en effet, le premier à publier le récit de Hémond, commettait une nouvelle erreur, de mémoire sans doute, en disant : « D'ailleurs, toute la suite de mon article montre bien que c'est au TEMPS que je dois d'avoir connu Maria Chapdelaine et d'avoir pu en faire le succès mondial que vous savez. »

Effectivement, le TEMPS a publié Maria Chapdelaine en 1913 et M. Grasset a fait de Maria Chapdelaine le premier roman de la série des « Cahiers verts », sous la direction de Daniel Halévy, en 1921, huit ans après la publication du récit canadien dans le TEMPS. Evidemment, M. Bernard Grasset a eu le temps de réfléchir... Mais ce n'est pas ce qui est arrivé, et M. Grasset nous permettra bien de le corriger de ce côté-ci de l'océan. Entre le feuilleton du TEMPS en 1913 et la renaissance des « Cahiers Verts » en 1921, il y a eu l'édition canadienne de MM. De Montigny et Lefebvre en 1916. Or, c'est un exemplaire de cette édition canadienne que lui présenta un jour M. Charles Le Goffic, qui attira l'attention de M. Grasset sur l'ouvrage de Louis Hémond, qui, très vraisemblablement, lui avait totalement échappé dans le TEMPS, huit ans auparavant. Je possède à ce sujet de Charles Le Goffic — à qui j'ai eu l'honneur de fournir nombre de renseignements sur le Lac Saint-Jean et sur Louis Hémond lui-même, pour l'article définitif qui a inséré dans le Larousse Mensuel de 1918 — une lettre qui ne laisse aucun doute sur ce que je viens d'avancer. C'est M. Charles Le Goffic qui a fait connaître Maria Chapdelaine à M. Bernard Grasset, et partant, nous pouvons dire, au monde entier.

Mais ce n'est pas à ces légères erreurs, qui ne nous touchent pas d'ailleurs de bien près, que je veux en venir, ni même à quelques inexactitudes que je relève dans les Propos sur Maria Chapdelaine de M. Albert Descoqs. C'est à une légende que j'en veux surtout, légende qui s'est propagée, qui persiste encore, malgré quelques tentatives faites en certains milieux, notamment dans l'ORDRE, pour la détruire. C'est qu'on manquait de l'argument nécessaire et péremptoire pour lui donner le coup de grâce. Voici que M. Albert Descoqs la propage à son tour en France, grâce à certaines affirmations qu'il aurait reçues du Canada, dit-il. Il écrit :

« Une jeune fille a servi de modèle à Louis Hémond : elle se nommait Eva Bouchard. Mais tous la rencontrèrent pas sur les bords de la Péribonka, d'où elle a disparu pour toujours. Elle s'est faite religieuse. Et très certainement, le premier en France, je donne dans ces pages le portrait de la célèbre héroïne de Louis Hémond. »

C'est-à-dire que M. Descoqs est le premier qui en France fait connaître une légende qui a trop couru chez nous et à laquelle, je crois, il est temps de porter le coup fatal. Tout d'abord, et en passant, Mlle Eva Bouchard n'est pas plus religieuse que vous et moi : elle vit présentement, depuis quelques années, tout au bord de la Péribonka, à quelques pieds seulement. Mais passons.

Or, cette légende de l'incarnation de l'héroïne de Louis Hémond dans Mlle Bouchard, de Péribonka et autres lieux, je m'accuse d'en être l'auteur, l'unique auteur. Elle date de 1918 et, après dix-sept ans, on voudrait bien croire qu'il n'est pas trop tôt pour rectifier exactement les faits et mettre les choses au point, une fois pour toutes, sur cette question, qui n'est pas toutefois, l'avoue, d'une importance de premier plan. J'ai fait en 1928 une tentative en ce sens, mais dans un champ plutôt limité, ce qui a fait que « ma » légende a continué de vivre de la vie souvent dure des légendes. Comme plus que jamais, de nos jours, les réalités et les faits précis sont nécessaires, et comme je constate que cette légende a traversé les mers, il est temps d'y mettre fin. On voudrait bien croire qu'il ne s'agit pas ici de dévoiler une de ces mystifications littéraires qui amusent la France à peu près tous les demi-siècles ; je ne veux pas du tout donner à « ma » légende cette envergure. Toutefois, il me faut prendre des sentiers détournés qui conduisent quand même au but ; servir quelques hors-d'œuvre où on trouvera même un certain piquant.

Dans l'été de 1928, la Société Historique de Montréal avait organisé une soirée à la mémoire de Louis Hémond, et je fus assez surpris, alors, d'apprendre — on le comprendra dans la suite — que l'héroïne de cette belle fête fut Mlle Eva Bouchard. Alors, on promena cette personne dans les principales écoles de Montréal, on lui lut des adresses ; on frappa une médaille à l'effigie de Louis Hémond dont on la décora ; on l'appela la « vengeresse de la mémoire de Louis Hémond ».

J'ai laissé passer cet événement dans toute la gloire de son succès sans desserrer les lèvres sur ce que je savais, mais j'avoue que lorsque j'appris que M. Aegidius Fauteux, l'un des organisateurs de la fête, avait qualifié cette dernière de « soirée de la réparation », j'eus toutes les peines du monde à me retenir. Je me contentai tout de même de sourire. Aujourd'hui, je ne souris plus.

La « réparation », dans le cas de Louis Hémond, elle a commencé voilà dix-sept ans, et l'on n'a pas attendu, pour honorer la mémoire de Louis Hémond, que Mlle Eva Bouchard, quinze ans après avoir entrevu, quelquefois, l'auteur de Maria Chapdelaine, s'en allât tout

à coup exalter son admiration pour l'ancien « engagé » de son beau-frère, après l'avoir enveloppé de son mépris pendant des années. Je veux rester galant avec les dames, et en particulier avec Mlle Bouchard, mais je ne veux pas qu'elle continue plus longtemps à ajouter le cynisme au mépris et presque à l'insulte qu'elle n'a pas ménagée, naguère, à la mémoire du pauvre hère qui n'était bon, d'après elle et sa sœur, Mme Bédard, qu'à aller chercher les vaches aux champs ; et qu'elle continue, je ne sais dans quel intérêt, à déguster les fruits d'un arbre planté par d'autres, voilà dix-sept ans.

La « Fête de la Réparation » ! Je le répète, cette réparation a commencé voilà dix-sept ans et elle fut assez éclatante, comme je vais le démontrer.

A SUIVRE

Damase POTVIN

Les étrangers en France

SUITE DE LA 1ère PAGE

Les étrangers, ai-je dit tout à l'heure, peuvent se présenter au concours de l'internat. Au dire du docteur Guérin, ils jouissent même d'une « situation privilégiée : transformation du concours en un examen à note minimale ». Par quelque porte qu'ils entrent, ils sont admis en surnombre. Mais à la vérité ce n'est là qu'une formule, car dans la pratique l'Assistance Publique pourvoit aux vacances sans se préoccuper de la nationalité des candidats ; de telle sorte que peu à peu diminue dans une certaine mesure, au détriment des Français, le nombre des postes à remplir. A ce propos le docteur Guérin apporte le témoignage suivant : « Si les internes étrangers ainsi nommés ne portent pas préjudice aux étudiants français qui se présentent en même temps qu'eux, par contre ils réduisent indirectement le nombre des places des trois concours suivants, puisqu'il n'est pas tenu compte, dans la répartition des nouveaux internes, de la nationalité de chacun d'eux ; la diminution des places réservées aux candidats français peut ainsi devenir considérable. De 1920 à 1925, en cinq ans, 3 internes seulement étaient nommés à titre étranger ; de 1925 à 1929, en quatre ans, en voici 17 ; de 1929 à 1933, nous en comptons 31. » Chose bien propre à créer le mécontentement, d'autant plus que les internes sont logés et nourris et reçoivent une indemnité. Mais il y a un fait plus grave : ces étrangers venus « en France pour bénéficier du haut degré des études » ont tendance à s'y installer définitivement. En effet, si les 3 internes étrangers nommés de 1920 à 1925 sont retournés dans leur pays, des 17 nommés de 1925 à 1929, 12 sont restés en France ; et on peut « considérer comme à peu près certain » que des 31 nommés depuis 1929, 11 s'établiront en France et « 9 sont indécis ».

De tout cela il est résulté une réaction contre des pratiques ou des tolérances qui ont conduit à l'encombrement de la profession médicale et privé d'excellentes situations les médecins français, au profit d'étrangers souvent indésirables. Ce problème, très aigu dans la profession médicale, ne lui est pas particulier ; il en déborde le cadre pour s'étendre aux autres professions et aux métiers. Il est donc grave de conséquences. Aussi comprend-on que les Français, devant cet envahissement de gens de toute sorte, intellectuels et autres, qui leur apportent les méthodes de civilisations moins policées que la leur, comportant même des éléments de corruption, songent à protéger, et défendre au besoin, le patrimoine intellectuel, moral et social de leur pays. Est-ce à dire qu'on soit en présence d'une réaction qui englobe tous les étrangers indistinctement ? Nous le verrons dans un autre article.

Pierre BOUCHER

L'arrêt du juge Marin

L'arrêt du juge Marin dans l'affaire Descoste est d'autant moins explicable, qu'il semble qu'il ne manquait pas de faits dans la preuve pour justifier la condamnation de l'accusé, et que le magistrat s'est littérairement détourné de sa voie pour obliger le justiciable plutôt que les agents de la loi à l'emploi de l'une ou de l'autre des langues officielles. Le procureur général devrait à notre avis demander des explications à M. Marin et prendre à son sujet les sanctions qu'exige une décision si contraire aux intérêts des justiciables de langue française.

Vu l'esprit qui anime la direction de certains services d'inspection fédéraux, la décision du juge Marin sera très commode à ceux que l'emploi de formules françaises embarrassent.

Ol. A.

LIVRES NOUVEAUX

Edouard PEISSON : Passage de la Ligne. Roman.

Si Edouard Peisson est un grand peintre de la mer et de ses hommes, un conteur aussi poignant de ses tragédies, c'est que, marin lui-même, il a pendant neuf années bourlingué à bord des cargos sur toutes les eaux du monde, après avoir pour début, en 1914, vécu ces jours et ces nuits sans itinéraire ni horaire, dont chaque minute devait déjouer les torpilles allemandes et les traîtrises des mines. Il était de l'équipage de ce Courrier de la Mer Blanche dont il nous a dit la lutte contre un sous-marin entre le Cap Nord et la mer Blanche ; les officiers de l'Etoile des Mers ont été ses camarades. Le talent d'Edouard Peisson est riche d'abord d'une expérience qui donne à tout ce qu'il écrit l'accent d'authenticité et de vérité qui seul émeut.

Son avant-dernier roman maritime, Parti de Liverpool, c'était la bataille livrée aux forces hostiles des brouillards et des icebergs par un chef qui pendant dix-sept ans n'a jamais connu la défaite et qui doit mener à bien dans les pires circonstances la première traversée du plus beau paquebot du monde. Le plus beau, certes, et le plus rapide et le plus luxueux, mais non pas le plus correctement conçu dans sa structure, ni le mieux établi pour résister aux coups de bélier de l'océan et de ses murailles de glace. Autour du chef, de l'homme qui, depuis le jour où il s'était embarqué pour la première fois, en regardant la mer, mis dans son regard toute son intelligence et tout son amour, Edouard Peisson avait magnifié cette émouvante unanimité dans l'héroïsme qui, des officiers aux diables noirs de la chaufferie, règne face au péril sur tout bateau qui menace le ciel et la mer. Récemment, Gens de mer, c'était encore le pathétique journal, heure par heure, de la bataille soutenue contre la

tempête par les hommes d'un voilier mixte.

Passage de la Ligne, qui vient de paraître, conte la lutte contre l'ennemi invisible qui, même aux jours de calme, rôde dans l'immense solitude des eaux quand les artilles des Tropiques fait danser devant les yeux hallucinés des prisonniers de l'Océan le terrible fantôme de la Peur de la mort. Un mal étrange s'est installé, peu après le départ de Dakar, sur le vieux cargo Le Pélérin en route pour Rio. L'un après l'autre les hommes deviennent la proie d'une fièvre impossible à identifier, qui bientôt tue l'un, affole l'autre qui, dans son délire, se jette à la mer, gagne jour par jour tout l'équipage. Fièvre jaune, paludisme, empoisonnement par les conserves du bord ou par ces maudites peaux de bœuf embarquées sur la côte d'Afrique et qui empestent ?

Les esprits se heurtent à un mystère impénétrable ; les moins solides chavirent, entraînés dans une démence collective ; travaillés eux-mêmes par la terreur de l'inconnu, les forts se cabrent et luttent. Enfin la Ligne est passée ; mais l'équipage diminué que Le Pélérin dépose sur les quais de Rio n'est plus qu'un pitoyable troupeau d'hommes à l'œil fou, que la Peur sous les Tropiques a conduits aux portes de la mort et qui ont laissé derrière eux des cadavres que berce la houle.

Livre admirable, non seulement par l'art sans artifices avec lequel Edouard Peisson a fait peser sur Le Pélérin l'atmosphère d'un insaisissable danger, mais aussi — comme dans ses œuvres précédentes — par le dessin aux lignes sobres de caractères qui sont tous différents, mais qui tous, à une seule exception près, se rejoignent par les signes de noblesse héréditaire des hommes de la mer : la grandeur et le détachement.

Armand RIO

Unanimité journalistique...

LE HURON connaît des journaux qui prônent quotidiennement la dictature, l'absolutisme, la suppression de la liberté de pensée, de la liberté de parole et de la liberté de la presse, comme indispensables à la bonne marche d'une société moderne. Ces journaux se gardent bien de présenter l'autre côté de la médaille : celui de l'absolutisme pratiqué par des gouvernements qui ne sont pas précisément de leur bord. A cela près, ils renseignent admirablement leurs lecteurs et enseignent d'excellentes choses... Le Huron, désireux de combler cette lacune dans l'enseignement des masses qui lisent autre chose que de gelatinieux comptes rendus de sport ou de finance, de crimes ou de scandales, va montrer aujourd'hui à ses 987.654 lecteurs et lectrices dévoués, les beautés de l'absolutisme en matière de gouvernement et surtout de journaux.

Avant de commencer, le Huron déclare avec emphase qu'il est un partisan déterminé de la manière forte, quand le besoin s'en fait sentir, qu'il est l'adversaire non moins déterminé des demi-mesures, de la tolérance coupable, du rond-de-cuirisme, de la gabegie et du suffrage exclusif des illettrés. Mais le rédacteur-scalpateur tient à faire savoir à ses lecteurs et à ses lectrices qu'il ne se croit pas tenu de bcler moutonnesquement, à la suite d'une clique, d'un groupe ou d'un parti, les mêmes formules que les dirigeants, que ces derniers soient partisans de l'absolutisme ou qu'ils en soient les ennemis. Le Huron sait prendre ce qui est bon dans toute théorie, quels qu'en soient le nom et l'étiquette ; il sait faire un choix judicieux, chose si rare aujourd'hui.

C'est ainsi que le Huron va montrer les beautés de l'absolutisme gouvernemental et journalistique tel qu'il est prôné par certains.

Premier acte. Le gouvernement, ou, si vous préférez, le régime, est foutu par terre, à la suite d'une élection ou grâce à quelques mitrailleuses, fascistes mais efficaces.

Première conséquence : tous les gens de l'ancien régime sont roués de coups, purgés (excellant pour la santé publique), jetés dans un cul de basse-fosse et nourris de crapauds, d'oranges pourries et de crin végétal. Toutes les lois sont modifiées, toute la presse tombe sous la coupe d'un dictateur botté (indispensable d'être botté pour bien diriger un journal).

Deuxième conséquence : toutes les excellentes habitudes ancestrales du pays sont bouleversées ; plus de subventions aux « amis » devenus ennemis, plus de « contrats », plus d'étouffements d'affaires judiciaires ; on n'étouffe plus que les gens et la pensée. La presse reçoit son mot d'ordre matutinal et impératif. Exemple : « Afin de créer un corps militaire capable de défendre la révolution héroïque et fasciste, le merveilleux gouvernement que la Providence a bien voulu nous accorder a décidé de dissoudre toutes les associations des agriculteurs, des gardes indépendantes, des zouaves, des avocats, des anciens étudiants, des dentistes, des vidangeurs, des sans-travail, des annonceurs de radio, et d'en verser les membres dans un corps franc vêtu seulement de la chemise, afin de faire d'importantes économies publiques. Les admirabilissimes mesures prises par le gouvernement ont été reçues avec une joie délirante par la population. C'est par millions que les volontaires se sont présentés. Ce corps franc, chargé de la défense de la révolution fasciste, a droit de vie et de mort, de pillage et de

succession, sur tout le reste de la population.

Troisième conséquence : le gouvernement accorde une subvention de trente millions à l'ACTION CHAOTIQUE, qui devient journal gouvernemental, en lieu et place du PAYS NATAL, et qui tirera à cinquante pages.

Le Huron est persuadé que la bonne presse applaudira à tout rompre à cette « puissante manifestation d'ordre ».

Second acte : des mitrailleuses foudrent par terre le gouvernement fasciste et nationalissime. Le dictateur fait zigouiller tous les adversaires du régime, supprime les corporations « actionnaires », crée des syndicats, annule tous les contrats passés et monopolise la presse. Le corps franc est entièrement égorgé, et au bout de trois jours on lit dans les colonnes de la bonne presse cette note sensationnelle : « C'est avec une joie sans mélange que le prolétariat organisé et conscient a été témoin de la défaite du parti de la réaction. M. Cunégondeus Malheureux, assisté du colonel Diaforius D., a lui-même ouvert le feu sur les suppôts de la droite. Henri Bourgeois a prononcé un splendide discours sur le nivellement des Kanuks par l'irlandisation intégrale de tous les habitants. » La note est signée par le rédacteur en chef du « Droit des Cobayes émancipés ».

Voilà de beaux exemples d'absolutisme. Le Huron laisse à ses contemporains le soin de les méditer. Et dire qu'il y a des idiots pour rejeter la dictature !

Le HURON

Questions de langue

« CONSEILLER LÉGISLATIF. — On pourrait dire un conseiller en législation ; on dira encore mieux : membre du Conseil législatif. « Conseiller législatif » n'a pas de sens, du moins en français.

Echevin. — En notre pays, désignation fautive et absurde du conseiller municipal. A ce terme Larousse dit :

Echevin, n. m. (bas lat. scabimus). Magistrat municipal avant la Révolution. Titre des magistrats adjoints au bourgmestre en Belgique.

Encycl. — Sous les deux premiers races, les échévins ou scabins ne furent que des conseillers judiciaires, et ils disparurent sous la féodalité pour faire place aux baillis et prévôts. D'abord nommés par le seigneur, les échévins des villes devinrent électifs. Ils se firent nommer par les bourgeois à la direction des affaires municipales et, sous la présidence d'un maire, ils formèrent le conseil des communes. Ils furent supprimés en 1789. A Toulouse, on les appelait capitouls, et dans d'autres villes du Midi, jurats.

En anglais, l'alderman, l'olderman, l'elderman, c'est un ancien, un notable qui dans le gouvernement des communes, des municipalités, exerce encore une fonction publique, par exemple, la justice de paix. Chez nous, on a traduit littéralement et, comme toujours, sans se préoccuper du sens. — Ol. A.

Si votre banque vous refuse des billets français, portez votre argent à une banque qui en aura.

Autour du budget municipal

La Ville de Montréal vient d'adopter le budget pour l'année 1935-36. Quels impôts ont inventés nos édiles ? Quelles économies vont-ils réaliser sur les frais d'administration ? Considéré sous ces deux aspects, le budget prèle le flanc à de nombreuses critiques qui, il faut le reconnaître en toute justice pour M. Houde et ses assistants, sont plus ou moins défendables. Le Conseil présente ce qu'on pourrait appeler un budget de guerre ; n'oublions pas en effet que les nouvelles taxes et les majorations d'impôt ne furent consenties que pour un an et, de plus, que nos conseillers ne prétendent guère avoir épuisé les économies possibles.

Le public retient encore sa mauvaise humeur ; en face du délabrement des finances municipales, se résignerait-il à l'inévitable et accepterait-il sans rechigner de fournir les huit millions qu'on dit nécessaires pour équilibrer le budget ? Nous avons lieu de croire, plutôt, que nos Montréalais ne savent pas ce que signifie un aussi grave accroissement de l'impôt. Au reste, les pleuricheurs incorrigibles qui accaparent la bienveillance du Conseil municipal et se laissent vivre aux frais de la Princesse ne sont guère touchés par les taxes nouvelles ; par conséquent, ils restent muets.

La taxe de vente

Une protestation tardive comme celle des marchands réunis mardi soir à l'hôtel Place-Viger ne mérite aucune sympathie. Il y a six mois qu'on étudie cette taxe et qu'on invite le public à formuler ses objections ; qu'on fait nos marchands pendant ce temps-là ? dormaient-ils ? Ils ne pouvaient ignorer les projets de l'Administration municipale. Si la taxe de vente doit leur causer autant de dommage qu'ils le prétendent, que ne le disaient-ils plus tôt ? C'est ce qu'en termes polis le secrétaire de l'Association des marchands-détaillants, M. Rosario Messier, a expliqué aux protestataires.

Il est trop tard pour parler de grève et de protestation, a-t-il dit. Le temps de crier et de protester, c'était lorsque le règlement était encore un projet d'étude. Vous avez eu toutes les occasions au monde, de faire entendre vos protestations et de faire connaître vos volontés. Aujourd'hui que le règlement est adopté, et il y a beaucoup de la faute du marchand s'il l'est, il n'y a qu'une chose à faire : en rendre l'application le moins difficile possible.

Le devoir de l'Administration municipale est non moins clair : percevoir la taxe de vente. Ce serait causer un grave préjudice aux marchands honnêtes et respectueux des lois que d'exempter celui-ci ou celui-là de la taxe, ou de se montrer indulgent pour les mauvaises têtes. Ce n'est pas après qu'un règlement est établi qu'il convient d'en discuter l'opportunité, mais avant. Qu'importe qu'à New-York la taxe de vente soit un fiasco. Nous sommes à Montréal. Les rapports à ce sujet sont d'ailleurs contradictoires.

Les marchands ne peuvent reprocher à l'Administration municipale d'avoir méprisé leur avis, car ils ne l'ont pas donné, ou si peu... Lors de la prochaine élection, s'ils retiennent leur appui aux conseillers actuels uniquement à cause de la taxe de vente, qui aura le courage de leur dire ce qu'ils sont ?

Comprimer les frais d'administration

L'an passé, le Conseil municipal, obligé d'équilibrer à tout prix le budget pour obtenir des banques les crédits nécessaires au maintien du « dole », a cherché de nouvelles sources de revenu. Il est trop tard pour critiquer les taxes et impôts qu'on vient de mettre en vigueur ; dans un an, nous verrons... Il reste au Conseil municipal une tâche difficile à remplir, comprimer les frais d'administration.

M. Clinton Henderson, président du Board of Trade, qu'une polémique avec M. Trépanier n'a pas agri, suggère la fusion de quelques services municipaux. M. Biggar partage l'opinion de M. Henderson et propose la réorganisation des travaux publics. Pour illustrer sa proposition, M. Biggar s'est attaqué à certains items du budget concernant l'incinération et la police. « Aux travaux publics, a-t-il ajouté, il nous faut de vrais ingénieurs, de vrais estimés, de vrais inspecteurs, des gens qui sachent dire non quand il le faut, même si cela déplaît à quelques conseillers. »

Nous suggérons qu'en premier lieu on détermine les services publics que la Ville doit entretenir. Une commission pourrait ensuite étudier chacun des rouages administratifs et ne laisser subsister que les essentiels. Enfin supprimons impitoyablement tous les emplois inutiles. Le tyronisme à l'hôtel de ville, quoi !

MM. Biggar et Leduc préconisent la création d'une commission dite « du service municipal » pour le recrutement des employés. Intéressante suggestion, pourvu que la future commission ne coûte pas les yeux de la tête et qu'elle soit indépendante des conseillers. On pourrait, sans qu'il en coûte un sou à la Ville, la constituer de quelques chefs de service. Après qu'ils les conseillers, espérons-le, consacraient toute leur énergie et leur talent à la Ville et cesseraient d'ennuyer les contremaîtres et les chefs de service.

Au sujet des employés, il y aurait un moyen non seulement de comprimer les dépenses, mais de rendre justice à tous : classer les fonctionnaires suivant leur emploi et fixer une échelle de traitements. Automatiquement le fonctionnaire qui atteindrait un certain degré dans le classement recevrait le traitement prévu. Ainsi l'on ne verrait plus un commis aux écritures toucher un salaire moindre que celui de certaines sténographes dont le travail n'est pas particulièrement difficile. Actuellement les chefs de service déterminent, je crois, le traitement de leurs subordonnés. D'après

le dossier de chacun, les fonctionnaires seraient promus au mérite ; sachant qu'ils peuvent améliorer leur situation autrement que par la brigue, peut-être travailleraient-ils mieux. Je suis sûr qu'un système analogue à celui qui existe aux Douanes, à Montréal, épargnerait annuellement plusieurs dizaines de mille dollars à la Ville.

C'est surtout aux conseillers qu'il appartient d'examiner chaque item du budget et d'en vérifier sur place le bien-fondé. M. Houde invite le public à suggérer des réformes, c'est bien, mais il doit avant tout compter sur les conseillers. Ceux-ci, que le corps électoral a chargés de l'administration municipale, seront justement accusés de négligence et d'incompétence s'ils ne parviennent à comprimer de deux millions de dollars et même plus les frais d'administration.

Dollard DANSEREAU

Le nationalisme est un gros péché

SUITE DE LA 1ère PAGE

Il a affirmé qu'il se sépare nettement de tous ceux qui cherchent à hypnotiser nos compatriotes avec l'idée que nous sommes un peuple à part et que la province de Québec est destinée à être une nation libre. Il a moqué, avec raison, nos revendications au sujet de la répartition raciale des emplois fédéraux : (« Nous voulons 28,2 p. 100 du nombre des fonctionnaires », comme disent à peu près le DEVOIR et l'ACTION CATHOLIQUE. En effet, ce qu'il faut d'abord demander aux serviteurs de l'Etat, c'est la compétence. Il va de soi, d'ailleurs, que la compétence implique, dans la province de Québec tout au moins, la connaissance du français et de l'anglais. Il importe assez peu que nous ayons 15 ou 50 p. 100 du nombre des fonctionnaires fédéraux, car je ne sache pas que le principe démocratique du « one man, one vote » s'applique à ce cas. M. Bourassa a aussi marqué à deux reprises, dans sa conférence, que notre insuffisance n'a d'égalé que notre suffisance. C'est juste, je crois. Quand nous aurons formé des hommes compétents, je ne doute pas que les Anglais ne se fassent un devoir de les employer. Sinon, ce sera une nouvelle raison pour nous de quitter la Confédération.

Pour ce qui est des billets de la Banque du Canada, M. Bourassa nous a affirmé qu'il avait vu les planches bilingues, mais que ce sont nos folles réclamations qui ont amené un certain nombre de députés « bleus ». Ceux-ci ont fait pression sur M. Bennett qui s'est décidé pour la solution bâtarde que l'on sait. Il est bien étonnant que le député de Labelle ou un autre de ses collègues n'ait pas jugé bon d'avertir leurs compatriotes de cesser leur tapage, qui risquent de nuire à leur cause. D'ailleurs, M. Bourassa a prétendu qu'il n'était pas logique d'exiger le « bilinguisme » quand on veut cesser de faire partie de la Confédération. Je lui demande bien pardon, mais il y a là une question d'opportunité. Tant que la province de Québec conservera son statut actuel, elle a le droit de réclamer son juste dû et de critiquer, par exemple, la législation dite sociale de M. Bennett, puisqu'elle aura à en souffrir.

Après avoir fait l'éloge de M. Cahaa et dit que la loi sur la traduction est excellente (elle constitue la première reconnaissance officielle de la langue française dans tous les services fédéraux), le conférencier est passé à la question de l'enseignement. Le député de Labelle semble tenir en assez piètre estime la culture gréco-latine, ainsi que la poésie et même la littérature. Plus indulgent pour nos collègues que le cardinal Villeneuve et Mgr Camille Roy (probablement parce qu'il ne les a pas fréquentés !), il a noté que nos écoles ne peuvent pas fournir des candidats compétents aux fonctions du service fédéral. Il a même affirmé, le méchant, que malgré les dires de certains gens qui prétendent que l'Europe nous envoie nos collègues, il n'a rencontré, au cours de ses nombreux voyages, personne qui soit devenu « jaune de jaunisse » à la pensée de nos belles institutions. Il a dû mal regarder !

M. Bourassa a affirmé, en terminant, qu'il parlait avec la même sincérité, avec le même amour de son pays, de sa race, de ses compatriotes, qu'il y a trente ans. Je le crois sans peine et je dois dire que sa position sur les affaires canadiennes est très forte. Son évolution est parfaitement logique et c'est pourquoi M. Clarence Hogue l'accusera sans doute, dans le DEVOIR, d'être un vulgaire « théoricien ».

Il va sans dire que je ne partage pas l'avis du député de Labelle, que ses mauvaises fréquentations parlementaires ont perdu. Le goût de la démocratie et des belles « libertés » politiques anglaises, la fréquentation des historiens et des légistes britanniques, l'ont élevé au-dessus de nous. Maintenant, il voit trop grand, c'est-à-dire que la province de Québec n'est plus un champ assez vaste pour ses activités. Il reste que la Confédération constitue nettement, du moins sous sa forme actuelle, une menace pour les intérêts des Canadiens-Français. Le lien britannique, la centralisation inéluctable et l'immigration prochaine qui, avec notre dénatalité, va diminuer graduellement la proportion de notre nombre et de notre influence, toutes ces causes, d'autres aussi, doivent nous engager à prendre position et à préparer dès maintenant l'avenir.

Jules BAZIN